

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Halte Scolaire de l'École l'Envolée Inc.	Numéro de permis 2009905	Date d'inspection Le 02 octobre 2024	
Nom de l'établissement Halte scolaire l'Envolée		Numéro de téléphone (506) 336-3024	
Adresse 135 rue de l'École Shippagan NB E8S 3H1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	24(1)(k)	31 oct. 2024	
Commentaires : Les pratiques à feu ne sont pas tenus			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	31 oct. 2024	
Commentaires : Les pratiques à feu ne sont pas tenus			

Commentaires généraux
Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu. - Les pratiques à feu n'ont pas été tenues à jour, j'ai eu une discussion avec l'exploitante afin que ce soit fait dans 3 semaines. - Les documents affichés sont conformes. - L'établissement fournit une orientation positive aux enfants. - Discussion avec l'éducatrice responsable, aucune médication n'est donnée à l'enfant. Pendant ma visite, les enfants sont en jeu libre, par la suite les enfants vont à la salle de bain avant d'aller jouer dehors pour la fin de journée.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 octobre 2024

Date

original signé par
Émilie Mallet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 octobre 2024

Date